



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 15 novembre 2017

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 15 novembre 2017

D/2017-017

Aujourd'hui, mercredi 15 novembre à 9 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, POITREAU, BOISSEAU et LIRE et Messieurs, du PARC et LAMAISON

A titre de suppléants :

Mesdames BOUILHET

Etaient excusés :

Mesdames LABORDE, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK et RAUX et Messieurs BRASSEUR et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2017

Application agréée E-legalite.com

033-253306187-20171115-2017017-DE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2017/017

**Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du Budget Primitif 2018
S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC pour la restauration collective**

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le budget du S.I.V.U. de BORDEAUX – MERIGNAC repose sur la vente des repas aux villes de Bordeaux et Mérignac, ainsi qu'aux divers centres de loisirs et associations. On rappelle que ce budget fonctionne en mode « coût complet », c'est-à-dire que l'intégralité des dépenses (constitutives du prix de revient) inhérentes à la fabrication des repas, au fonctionnement de l'établissement et à l'entretien voire au renouvellement de l'outil de travail est couverte par le coût de prestation facturé aux villes.

En 2018, ce budget prendra en considération quatre exigences ou éléments de contexte:

① Les contraintes fortes des finances publiques qui pèsent au niveau national et local, mais qui permettent d'envisager de conserver, pour la 5^{ème} année consécutive, un prix de revient facturé aux villes équivalent. Cet objectif est rendu possible grâce :

- au travail effectué en interne et en commun avec les villes afin de réduire le gaspillage (ex : l'ajustement des grammages servis suite à l'étude menée conjointement en 2016) ;
- un meilleur ajustement des effectifs prévisionnels de convives avec, notamment, une communication par les villes des données à J-7 de consommation ;
- une croissance des effectifs de convives qui met, certes, l'organisation en tension mais génère des recettes tarifaires nouvelles grâce auxquelles nous absorbons mieux la croissance des coûts fixes.

Il est à noter toutefois que cet exercice reste fragile, sans dégradation de l'offre de service et du coût alimentaire, pour plusieurs raisons :

- une croissance des effectifs prévisionnels moindre que prévue. En effet, outre le nombre de jours de mouvement social qui peut réduire le nombre de repas servis (au moins 100 000 en 2017), la ville de Bordeaux n'assume plus la restauration des écoles privées sous contrat depuis la rentrée de septembre 2017 (300 convives adultes et enfants / jour scolaire environ). On en ressentira pleinement les conséquences en 2018.
- hasard du calendrier, le nombre de journées scolaires diminue conjoncturellement en 2018 par rapport à 2017 (6 jours non scolaires, soit plus de 100 000 repas en moins sur l'année).
- les prix de certaines denrées sont en tension voire à la hausse ; par exemple : effets de la crise du beurre et de la crème et donc aussi des produits en contenant...

Si le coût maintenu et facturé aux villes doit permettre d'absorber ces aléas, toute autre modification du périmètre de l'offre de service mettra à mal cet exercice difficile.

www.le-gout-dans-nos-assiettes.com

40, avenue de la gare – 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

Par exemple, **dans l'hypothèse où les villes décideraient de revenir sur le mercredi scolaire à la rentrée de septembre 2018**, il est clair que cet effort de maintien des tarifs ne pourra pas être poursuivi en 2018, sans dégradation de l'offre. La réduction consécutive du nombre de repas et donc des recettes tarifaires (pouvant aller jusqu'à 3000 repas / mercredi scolaire) ne permettra plus de couvrir correctement les charges fixes. Dans ce cas, à offre de service constante, **une augmentation mécanique et conjoncturelle des prix de revient facturés aux villes, plafonnée à 1%, deviendra inévitable.**

Le budget 2018 sera donc élaboré avec ces deux hypothèses (synthèse en annexe), la mise en œuvre de l'option définitive relevant de décisions ultérieures des conseils municipaux des deux villes, actuellement en phase de concertation.

② L'adaptation indispensable de notre offre de service qui se traduira en 2018 par :

- la consolidation de notre politique d'approvisionnement de qualité, comme les produits bio (avec le maintien de l'objectif de 30% de produits issus de l'agriculture biologique), labélisés ou valorisants ;
- l'approvisionnement en productions régionales, en tendant vers l'objectif de 40% de produits locorégionaux, dans les limites imposées par les directives sur les Marchés Publics et l'offre disponible (espoir de la concrétisation du projet Elixir de légumerie solidaire) ;
- l'introduction des menus sans viande quotidiens, dès le début du mois de janvier ;
- l'introduction voire la progression des potages « maison » pour tous les convives ;
- l'utilisation de nouveaux conditionnements (barquettes recyclables, nouvelles contenances) au premier semestre 2018.

③ La consolidation de notre organisation avec la finalisation escomptée de l'Accord de Progrès Social.

Ce projet, en cours de discussion avec les partenaires sociaux doit permettre, après la mise en œuvre récente d'un management par objectifs et une évaluation renouvelée, une évolution négociée de notre organisation du travail (amplitude horaire par exemple) pour optimiser l'outil, accompagner les mutations de notre établissement et sa croissance. Il est régulièrement rendu compte au Comité Technique des progressions de ces échanges et le Comité Syndical sera saisi pour décision en 2018.

④ Le projet Cap 35 000 avec le choix de la maîtrise d'œuvre en 2018.

La restructuration/extension de notre bâtiment engagée suite à l'étude de faisabilité finalisée en 2017 mobilisera toutes les équipes. La mission d'A.M.O confiée à un Bureau d'Ingénierie portant sur le programme (dès septembre 2017) se prolongera, en 2018, après décision du Comité Syndical, sur la procédure de consultation d'une équipe d'architectes. Préalablement, une étude sur les possibilités de mécanisation de l'allotissement (le secteur « production » étant déjà très mécanisé) ainsi qu'une nouvelle étude sur l'ergonomie des postes de travail auront été engagées. Ces travaux sont menés en concertation avec les agents et les représentants du personnel.

Par ailleurs, le renouvellement de certains équipements en voie d'amortissement (installation du matériel de conditionnement sous vide et tunnel de lavage...) est d'ores et déjà anticipé pour répondre à la croissance ou à de nouveaux besoins. Cela peut concerner également les empreintes des lignes de conditionnement ou des aménagements préalables à l'extension (déplacements d'armoires électriques par exemple...).

L'ensemble de ces différents projets engagés dès 2016 se retrouve au sein du Plan d'Actions Stratégiques dont les principales déclinaisons ont été proposées lors du vote du dernier budget. Un tableau de bord des avancées de ce Plan est régulièrement partagé en Comité Syndical, la dernière version ayant été adressée avec les documents de la présente séance.

Conformément aux récentes évolutions réglementaires, le présent rapport comprend en annexe le document de synthèse (avec les deux hypothèses précitées) de présentation de la structure prévisionnelle de notre budget ainsi que l'état de notre dette. Ces documents sont traditionnellement débattus en séance de vote du Budget Primitif mais il convient de les adresser dès la phase de DOB.

LE COMITE SYNDICAL

Article 1 :

Conformément à l'article L.2312-1 et 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendant obligatoire un débat d'orientation budgétaire, la Présidente a présenté le débat d'orientation budgétaire pour 2018.

Article 2 :

Le Comité Syndical acte la présentation du débat d'orientation budgétaire pour le budget 2018 par la Présidente.

Adopté :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social, le 15/11/2017

La Présidente



Emmanuelle CUNY

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2017

Application agréée E-legalite.com

033-253306187-20171115-2017017-DE